



# Le Saint-Siège

---

## **LETTRE DU PAPE PAUL VI AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE, S.E. GIOVANNI LEONE**

*Monsieur le Président,*

Nous avons l'honneur de vous donner la notification officielle que Nous avons décidé, ce jour, de proclamer la célébration officielle du Jubilé Majeur pour l'année 1975.

S'il plaît à Dieu, se trouvera ainsi renouvelée l'antique tradition qui entra dans l'histoire sous le Pontificat de Notre Prédécesseur Boniface VIII en 1300, à la suite du vaste mouvement de foules venues à Rome pour y prier sur les tombes des Apôtres Pierre et Paul, et qui, à travers 'des péripéties diverses, s'est transmise jusqu'à notre époque, avec une continuité séculaire suggestive et pleine de signification. On peut donc prévoir que de très nombreux pèlerins se rendront à Rome, avec la foi des antiques «romés» – admirablement décrite, dans la littérature par les vers de Dante –, pour parcourir à nouveau le chemin de pénitence des vénérables Basiliques Majeures de l'Urbs, et pour retremper leur foi chrétienne.

En vous informant de cet événement qui touche d'aussi près la noble Nation italienne, et en particulier la ville de Rome, Nous aimons vous exprimer notre certitude que le Peuple Italien qui Nous est si cher saura accueillir dignement nos frères de toute provenance, offrant à ceux-ci, avec sa gentillesse habituelle et son sens naturel de l'hospitalité, l'assistance la plus serviable et l'exemple de sa dignité civile et laborieuse.

Nous faisons en outre des vœux pour que l'afflux exceptionnel d'un si grand nombre de gens offre à cette Population une occasion, non pas de désordre, mais bien de joie et d'édification.

Et Nous désirons présenter dès à présent Nos remerciements les plus vifs et les plus cordiaux pour tout ce que les très dignes Autorités et la population italienne voudront bien prévoir et réaliser en vue de cette prochaine occasion qui ne manquera certes pas, comme Nous l'espérons fermement, de produire des fruits pour notre satisfaction commune, non seulement pour la

perfection et la sainteté des mœurs, en vue de quoi est expressément instituée l'Année Sainte (cf. Const. Apostolique *Infinita Dei Misericordia*, 29 mai 1924; A.A.S. 16, 1924, p. 209), mais aussi pour le renforcement, de la fraternité parmi les peuples et de leur connaissance mutuelle, ainsi que pour le bien de la famille humaine.

Avec de tels vœux, Nous sommes heureux d'invoquer sur vous, Monsieur le Président, sur chacun des divers Corps de l'Etat et sur la Nation italienne dans son ensemble, la Bénédiction constante du Seigneur.

---

\*ORf n.22 p.1.